**Politique d’application des mesures individuelles d’hygiène de base**

**POLITIQUE**

Pour *Nom de l’entreprise*, la santé, la sécurité et l’intégrité physique de ses employés et de leur entourage est une priorité, et ce, particulièrement en cette période de pandémie. L’entreprise a donc élaboré différentes mesures et consignes visant à prévenir et à contrôler les risques d’infection à la COVID-19.

**OBJET**

La présente politique vise à mettre en œuvre des mesures d’application des règles d’hygiène de base par l’ensemble des employés.

**PORTÉE**

*Nom de l’entreprise* demande à ses employés de respecter, **immédiatement**, les règles suivantes:

* 1. Vous devez vous laver régulièrement les mains avec de l’eau et du savon (en l’absence d’eau et de savon, utilisez un désinfectant à base d’alcool) durant au moins 20 secondes.

Vous devez, notamment, vous laver les mains aux moments suivant :

* En arrivant sur les lieux de travail;
* Après avoir été en contact avec une surface fréquemment touchée par d’autres personnes (ex. : poignée de porte, interrupteur, etc.);
* Après s’être mouché ou après avoir éternué;
* Avant un repas ou une collation;
* Après être allé à la salle de bain.
	1. Vous devez tousser ou éternuer dans le creux de votre bras. Si vous utilisez un mouchoir, vous devez le jeter immédiatement à la poubelle.
	2. Vous devez éviter de vous toucher le visage (yeux, nez et bouche).
	3. Vous devez respecter les mesures de distanciation sociale (ex. : éviter les accolades, les poignées de mains, etc.).

**LA PRÉSENTE POLITIQUE EST OBLIGATOIRE ET L’ENSEMBLE DES EMPLOYÉS DOIT S’Y CONFORMER.**